

**La Ville de Bayonne recrute
au sein de la Direction Régie du stationnement**

**Deux Agents de surveillance de la voie publique H/F
(cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux)**

1) Missions générales du poste :

L'Agent de surveillance de la voie publique fait respecter la réglementation relative au stationnement de surface et à l'arrêt sur la voie publique. Il/elle assure une relation de proximité avec la population.

2) Activités principales :

- Signaler les véhicules en stationnement abusif ou prolongé sur voirie pour enlèvement
- Rechercher et constater par procès-verbal les infractions aux règles relatives au stationnement
- Assurer le bon fonctionnement (entretien, maintenance, réparation, contrôle, etc) des installations, des machines, du matériel ou des véhicules : s'assurer du bon fonctionnement des bornes « horodateurs » dans le respect de la procédure
- Informer les administrés de la réglementation en vigueur sur la voie publique
- Assurer la transmission des procès verbaux au centre de traitement
- Rendre compte de l'activité à son supérieur hiérarchique : rédiger des écrits professionnels permettant de rendre compte de l'activité (rapport d'intervention, bilan,..)

Activités secondaires :

- Intervenir en renfort auprès des agents d'exploitation des parkings bâtis lors de manifestations pour garantir une fluidité du trafic
- Organiser et conduire les mesures et les actions de prévention, de conseil, de correction et de contrôle : assurer un rôle de prévention et de conseil à la population en matière de respect de la propreté des espaces publics
- Assurer un rôle de prévention, de protection, de sécurisation de la voie publique aux alentours des établissements scolaires et d'aide des piétons aux traversées de rues
- Signaler toute situation suspecte, tout problème technique détecté ou toute infraction et en référer aux services compétents

3) Compétences requises :

Savoirs

- Connaissance du périmètre d'intervention en fonction des qualifications, des compétences et de l'environnement : connaissance du territoire d'intervention (zones payantes, non payantes, réglementées,...)
- Connaissance des procédures et de la réglementation relatives à son ou ses domaines d'activité : réglementation (code de la route, des transports, de la

santé publique, de l'environnement,...) et leur application ainsi que les procédures d'alerte et de secours

- Connaissance des arrêtés pris dans le cadre des pouvoirs de police du maire
- Connaissance des méthodes et techniques d'accueil, d'écoute, de communication, de négociation, de médiation et de gestion de conflits
- Connaissance de l'utilisation, du circuit de traitement et des règles de contestation du procès verbal électronique
- Connaissance des services de la collectivité, de son organisation, de ses compétences et de son environnement professionnel

Savoir-faire

- Savoir expliquer les règles relatives au stationnement
- Savoir appliquer et veiller au respect des procédures, des consignes de sécurité, des normes et de la réglementation en vigueur : savoir appliquer (qualifier, interpréter) la réglementation en vigueur relative à l'arrêt et au stationnement
- Savoir utiliser les outils mis à disposition : PVE, radio,...
- Savoir accueillir, écouter, comprendre, reformuler clairement les demandes, conseiller et renseigner les différents publics en adaptant son discours pour apporter une réponse appropriée aux demandes des usagers
- Savoir travailler en équipe et en réseau : en développant l'entraide et le travail collectif
- Savoir anticiper, comprendre et réguler les situations de conflits, de stress ou de tension
- Savoir organiser et adapter son intervention ou le travail des équipes suivant les contraintes climatiques, environnementales, techniques et matérielles
- Savoir détecter et signaler les anomalies et/ou les dysfonctionnements et/ou les dégradations constatés ainsi que les dangers et les troubles d'ordre public aux services compétents
- Savoir rédiger des actes ou documents administratifs : écrits professionnels essentiellement
- Savoir travailler en contact et sous le regard du public

Savoir-être

- Être rigoureux
- Avoir le sens des responsabilités
- Être respectueux de l'organisation, de la hiérarchie et du public
- Savoir se rendre disponible
- Faire preuve de capacité d'autonomie
- Faire preuve de partage et de communication

4) Conditions et contraintes d'exercice :

- Congés annuels posés selon contraintes fêtes de Bayonne
- Assermentation
- Travail fréquent en extérieur et par tout type de temps
- Rythme de travail régulier. Pics d'activités liés aux événements de la collectivité
- Travail la nuit, en soirée, les week-ends et/ou les jours fériés
- Travail pendant les fêtes de Bayonne
- Travail sous circulation
- Travail le week-end par roulement

Renseignements auprès de Monsieur Alain Tastet ☎ 05.59.46.63.52

Candidature (lettre de motivation manuscrite, CV) à adresser par voie postale à :
Monsieur le Maire de Bayonne
Hôtel de Ville - 1, avenue Maréchal Leclerc
BP 60004 - 64109 Bayonne Cedex.
Avant le mardi 6 octobre 2020